

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) AU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

1. Références : i) Pièce C-ROÉÉ-0009, p. 20
ii) [Site web d'Hydro-Québec](#)

- i) « À notre avis, une aide financière et technique d'Énergir au processus de conception intégrée tel que décrite par Hydro-Québec répondrait aux préoccupations des ingénieurs interrogés par l'évaluateur du programme. » (Énergir souligne)
- ii) « Suppression de l'option Conception intégrée
- Veuillez noter que l'option Conception intégrée est retirée du programme. Hydro-Québec traitera toutefois les dossiers si elle a reçu le formulaire de l'option Conception intégrée et envoyé une confirmation au client avant le 19 novembre 2018. » (Énergir souligne)*

Demandes :

- 1.1 Veuillez confirmer la compréhension d'Énergir à savoir qu'Hydro-Québec a mis fin à son initiative « Conception intégrée » le 19 novembre 2018 (référence (ii)).

2. Références : i) Pièce C-ROÉÉ-0009, p. 20

- i) « *C'est pourquoi le ROÉÉ recommande à la Régie de demander à Énergir d'utiliser le scénario défavorable pour l'estimation de la demande dans son plan d'approvisionnement 2021-2024.* »

Demandes :

- 2.1 Veuillez préciser si le ROÉÉ propose que les volumes utilisés dans l'établissement des tarifs de l'année tarifaire 2021 soient basés sur le scénario défavorable présenté au plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1, Annexe 16) ou sur le *Scénario B* (B-0126, Énergir-T, Document 2, pp. 4-6), lequel prévoit, pour l'année tarifaire 2021, une baisse au niveau des volumes et revenus de respectivement 11 % et 10 % comparativement au scénario de base utilisé par Énergir?
- 2.2 Veuillez préciser si le ROÉÉ propose l'utilisation du scénario défavorable mentionné à sa réponse à la question 2.1 uniquement pour le plan d'approvisionnement, impliquant la mise à jour des tarifs de transport et d'équilibrage, ou s'il propose également de mettre à jour les tarifs de distribution.